

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (asime)

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 10 septembre 2008, à 17.30 h, à Morges

ORDRE DU JOUR : Installation et assermentation des Autorités communales - opérations légales conformément aux articles 83 à 92 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC)

Il est constaté que la désignation des délégués a été faite régulièrement. La liste est déposée sur le bureau.

FONCTIONNEMENT :

Secrétaire provisoire : Mme Edith CORBAZ, Office de l'administration scolaire, Morges.

Scrutateurs : Mme Aleksandra Capraro et M. Daniel Buache.

Membres présents : 46 dont 29 conseillers. Membres absents : 10 dont 4 conseillers.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Chaque Membre appelé solennise la promesse.

Président du Conseil intercommunal :

Mme Geneviève Fournier propose Mme Aleksandra Capraro. En vertu de la Loi sur les Communes, la présidence du Conseil intercommunal est soumise au vote. 33 bulletins sont distribués. 33 bulletins rentrés, Bulletin nul : 1, Bulletins valables 32.

Est nommée : Mme Aleksandra Capraro, Municipale de Chigny est élue par 32 voix.

Secrétaire du Conseil intercommunal :

Mme Nuria Gorrite propose Mme Arielle Porret, secrétaire à l'Office de l'administration scolaire de Morges. 33 bulletins distribués, 33 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, 32 bulletins valables.

Est nommé (e) : Mme Arielle Porret, par 32 voix.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le (la) Président (e) et le (la) Secrétaire.

Monsieur le Préfet se retire après avoir remis la présidence à :

Mme Aleksandra Capraro, présidente du Conseil intercommunal.

Election du vice-président du Conseil intercommunal : sur proposition de M. Jean-Pierre Seiler, M. Philippe Jobin, de la Commune d'Echichens est élu.

Election de la secrétaire suppléante du Conseil intercommunal : sur proposition de M. Gaëtan Chandesais, Mme Françoise Wüthrich de la Commune d'Aclens est élue.

Election du Comité de direction :

Mme Fournier propose Mme Isabelle Bonvin pour représenter les Communes de Aclens, Bremblens et Romanel sur Morges.

M. Seiler propose Mme Ginette Guillaume pour représenter la Commune d'Echichens.

Mme Gorrite propose les candidatures de MM. Michel Grivel et Eric Züger, municipaux des directions du Patrimoine et des Finances de la Commune de Morges.

Mme Perdrix propose Mme Marlyse Holzer pour représenter les Communes de Lully et Tolochenaz.

Mme Dubey propose Mme Ursula Goy pour représenter les Communes de Chigny, Monnaz et Vufflens-le-Château.

M. Cherbuin propose M. Daniel Meienberger pour représenter les Communes de Colombier VD et St-Saphorin

Election du président du Comité de direction :

sur proposition de M. Grivel, M. Daniel Meienberger est élu président du Comité de direction.


Monsieur le Préfet est à nouveau introduit pour l'assermentation du Comité de direction, à savoir :
de Mesdames et Messieurs :

- Isabelle BONVIN, Municipale, Romanel-sur Morges, représentant les Communes de Romanel-sur-Morges, Aclens, Bremblens,
- Ursula GOY, Syndique de Monnaz, représentant les Communes de Vufflens-le-Château, Chigny, Monnaz,
- Ginette GUILLAUME, Municipale, Echichens, représentant la Commune d'Echichens,
- Mme Marlyse HOLZER, Syndic de Lully-sur-Morges, représentant les Communes de Tolochenaz et Lully,
- Michel GRIVEL, Municipal de la Direction Patrimoine à Morges, représentant la Commune de Morges
- Daniel MEIENBERGER, Syndic de St-Saphorin-sur-Morges, représentant les Communes de St-Saphorin-sur-Morges et Colombier VD,
- Eric ZUEGER, Municipal de la Direction Finance, Economie et Gestion, Morges, représentant la Commune de Morges

lesquels déclarent qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 LC.

Le Comité de direction est dès lors assermenté conformément à l'article 62 LC.

LE PREFET :


Georges Zünd



LA SECRETAIRE PROVISOIRE :


Edith Corbaz

Nomination de la Commission de gestion

Bremblens : M. Pascal Grütter

Lully : M. Marc Genton

Morges : M. Daniel Buache

Mme Claudine Dind-Perrochet

Vufflens-le-Château : Mme Maria- Pia Dubey

Suppléants

Tolochenaz : Mme Brigitte Perdrix

Morges : M. Pierre-Marc Burnand

